

**Calendrier des interdictions de promenade pour raison de chasse – Commune Erezée
Jachtperiode – Kalender 2015 verboden wandelpaden – Gemeente van Erezée**

DATE	CHASSEUR	BALADE	
01/10/15			
02/10/15			
03/10/15	DEFERM GEORGIN- GRANDHENRY	1,3,8 11,12,17*	Entre Sadzot et Forge à la Plez et Bois du Pays Entre Fanzel et Mormont, Bois de Nalogne
04/10/15	BALHAN	11	Entre Clerheid et Grande Hoursinne
05/10/15			
06/10/15			
07/10/15	POTARGENT WANSART BRASSEUR LEBOUTTE	2,15,16, 5,6,8,17*	Biron, Soy, Mélines Entre Magoster, Trinal, Amonines et Devantave Soy, Mélines Estiné, Erpigny, Hazeilles, Blier, Bois de Nalogne
08/10/15			
09/10/15	SEYNAEVE DEFERM	1,3,8,9	Grande Hoursinne Entre Sadzot et Forge à la Plez et Bois du Pays
10/10/15	DEHAES	12,13	Eveux, Fanzel
11/10/15	BLAUDE	11	Entre Grande Hoursinne et Clerheid
12/10/15			
13/10/15			
14/10/15	WANSART	2,15,16	Entre Magoster, Trinal, Amonines et Devantave
15/10/15			
16/10/15			
17/10/15	DEFERM VERVAEKE	1,3,8, 4,15,16,17*	Entre Sadzot et Forge à la Plez et Bois du Pays Fisenne, Blier, Ferré-chêne, Bois de Nalogne
18/10/15	DE VIRON GEORGIN- GRANDHENRY FRESON	9,11,12,17*	Entre Fanzel et Mormont, Bois de Nalogne Grande Hoursinne - Lignely
19/10/15			
20/10/15	HENRY	1,3,8	Erpigny, Hazeilles et Bois du Pays
21/10/15	WANSART	2,15,16	Entre Magoster, Trinal, Amonines et Devantave
22/10/15	BRASSEUR	15	Soy, Mélines
23/10/15			
24/10/15			
25/10/15	MAGEREN MERCIER	6,7,15	Prangeleux, Baudrissarts Soy, Mélines, Werpín
26/10/15			
27/10/15			
28/10/15	POTARGENT WANSART	2,15,16	Biron, Soy, Mélines Entre Magoster, Trinal, Amonines et Devantave
29/10/16			
30/10/15			
31/10/15	GEORGIN- GRANDHENRY	11,12,17*	Entre Fanzel et Mormont, Bois de Nalogne

17* = BALADES « Au fil de l'Aisne et du temps » ET « La glacière » (voir cadres côté inférieur gauche de la carte de promenade Erezée/Manhay).

Approche et affut: Du 21/09/2015 au 30/09/2015 - FRESON: balades 9 et 12

Du 25/09/2015 au 27/09/2015 - SEYNAEVE: balade 9 et du 09/10/2015 au 11/10/2015 - SEYNAEVE: balade 9

**LE CALENDRIER DES DATES DE BATTUES EST PUBLIE A TITRE INDICATIF ET N'A PAS DE VALEUR LEGALE.
IL CONVIENT TOUJOURS DE RESPECTER LES INTERDICTIONS DE CIRCULATION FIGURANT SUR LE TERRAIN.**

DATE	CHASSEUR	BALADE	
01/11/15	BLAUDE	11	Entre Grande Hoursinne et Clerheid
02/11/15			
03/11/15			
04/11/15	LEBOUTTE	5,6,8,17*	Estiné, Erpigny, Hazeilles, Blier, Bois de Nalogne
05/11/15	HENRY	1,3,8	Erpigny, Hazeilles et Bois du Pays
06/11/15			
07/11/15			
08/11/15			
09/11/15			
10/11/15			
11/11/15	WANSART BERREWARTS	2,15,16,6	Entre Magoster, Trinal, Amonines et Devantave Bois du Pays, entre Estiné et GrandMenil
12/11/15	BRASSEUR	15	Soy, Mélines
13/11/15	DEFERM	1,3,8	Entre Sadzot et Forge à la Plez et Bois du Pays
14/11/15	DE VIRON GEORGIN- GRANDHENRY	11,12,17*	Entre Fanzel et Mormont, Bois de Nalogne
15/11/15	MERCIER BALHAN	11,15	Soy, Mélines, Werpín Entre Clerheid et Grande Hoursinne
16/11/15			
17/11/15			
18/11/15			
19/11/15			
20/11/15	SEYNAEVE	9	Grande Hoursinne
21/11/15	DEHAES DEFERM	1,3,8,12,13	Eveux, Fanzel Entre Sadzot et Forge à la Plez et Bois du Pays
22/11/15	FRESON	9,12	Grande Hoursinne - Lignely
23/11/15			
24/11/15			
25/11/15	POTARGENT WANSART	2,15,16	Biron, Soy, Mélines Entre Magoster, Trinal, Amonines et Devantave
26/11/15	HENRY BRASSEUR	1,3,8,15	Erpigny, Hazeilles et Bois du Pays Soy, Mélines
27/11/15			
28/11/15	VERVAEKE	4,15,16,17*	Fisenne, Blier, Ferré-chêne, Bois de Nalogne
29/11/15	BLAUDE	11	Entre Grande Hoursinne et Clerheid
30/11/15			

17* = BALADES « Au fil de l'Aisne et du temps » ET « La glacière » (voir cadres côté inférieur gauche de la carte de promenade Erezée/Manhay).

LE CALENDRIER DES DATES DE BATTUES EST PUBLIE A TITRE INDICATIF ET N'A PAS DE VALEUR LEGALE.
IL CONVIENT TOUJOURS DE RESPECTER LES INTERDICTIONS DE CIRCULATION FIGURANT SUR LE TERRAIN.

DATE	CHASSEUR	BALADE	
01/12/15	GEORGIN-GRANDHENRY	11,12,17*	Entre Fanzel et Mormont, Bois de Nalogne
02/12/15	WANSART LEBOUTTE	2,15,16, 5,6,8,17*	Entre Magoster, Trinal, Amonines et Devantave Estiné, Erpigny, Hazeilles, Blier, Bois de Nalogne
03/12/15			
04/12/15			
05/12/15			
06/12/15			
07/12/15			
08/12/15			
09/12/15	WANSART	2,15,16	Entre Magoster, Trinal, Amonines et Devantave
10/12/15			
11/12/15	DEFERM	1,3,8	Entre Sadzot et Forge à la Plez et Bois du Pays
12/12/15			
13/12/15			
14/12/15			
15/12/15	HENRY	1,3,8	Erpigny, Hazeilles et Bois du Pays
16/12/15	POTARGENT WANSART LEBOUTTE	2,15,16, 5,6,8,17*	Biron, Soy, Mélines Entre Magoster, Trinal, Amonines et Devantave Estiné, Erpigny, Hazeilles, Blier, Bois de Nalogne
17/12/15			
18/12/15	BRASSEUR	15	Soy, Mélines
19/12/15	GEORGIN-GRANDHENRY BERREWAERTS VERVAEKE FRESON	4,6,11,12, 15,16,17*,9	Entre Fanzel et Mormont, Bois de Nalogne Bois du Pays, entre Estiné et GrandMenil Fisenne, Blier, Ferré-chêne Grande Hoursinne - Lignely
20/12/15	BALHAN	11	Entre Clerheid et Grande Hoursinne
21/12/15	MERCIER	15	Soy, Mélines, Werpín
22/12/15			
23/12/15	WANSART LEBOUTTE	2,15,16, 5,6,8,17*	Entre Magoster, Trinal, Amonines et Devantave Estiné, Erpigny, Hazeilles, Blier, Bois de Nalogne
24/12/15			
25/12/15			
26/12/15	BLAUDE	11	Entre Grande Hoursinne et Clerheid
27/12/15	SEYNAEVE	9	Grande Hoursinne
28/12/15	DE VIRON	/	/
29/12/15			
30/12/15	DEFERM	1,3,8	Entre Sadzot et Forge à la Plez et Bois du Pays
31/12/15			

17* = BALADES « Au fil de l'Aisne et du temps » ET « La glacière » (voir cadres côté inférieur gauche de la carte de promenade Erezée/Manhay).

LE CALENDRIER DES DATES DE BATTUES EST PUBLIE A TITRE INDICATIF ET N'A PAS DE VALEUR LEGALE.
IL CONVIENT TOUJOURS DE RESPECTER LES INTERDICTIONS DE CIRCULATION FIGURANT SUR LE TERRAIN.